



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2021-71
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
16a rue des champarts

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de CIRCET,

Considérant l'occupation du domaine public pour une réparation de conduite ORANGE sur trottoir, chemin des gouttières, à compter du 28 septembre 2021 pour une durée de 2 jours,

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'interdire le stationnement et de régler la circulation,

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux, 16a rue des champarts, le stationnement sera interdit et la circulation sera alternée manuellement, à compter du 25 octobre 2021 pour une durée de 21 jours.

Article 2 : Cette réglementation sera signalée sur place.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Circet
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- Affichage

Fait à Roinville,
Le 14 octobre 2021

Le Maire adjoint,
Paul FUGAZZA

